



**HAL**  
open science

# Accueillir les réfugiés ardennais à Paris entre 1914 et 1918

Nicolas Charles

► **To cite this version:**

Nicolas Charles. Accueillir les réfugiés ardennais à Paris entre 1914 et 1918. *Viaggiatori : Circolazioni, scambi ed esilio (secoli XII-XX)*, 2018. hal-01722249

**HAL Id: hal-01722249**

**<https://hal.science/hal-01722249v1>**

Submitted on 15 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Accueillir les réfugiés ardennais à Paris entre 1914 et 1918

Nicolas CHARLES

Quelques jours après le début du conflit, les Allemands envahissent le royaume de Belgique, pourtant neutre. En peu de temps, la petite armée belge qui se bat avec courage, est submergée, la majeure partie du pays occupée. Les troupes de Guillaume II foncent ensuite vers la frontière française, poussant devant eux un flot de réfugiés qui colporte de nombreuses atrocités<sup>1</sup> commises par les armées du Kaiser. En arrivant en France, un mouvement de panique se crée, formant ainsi une première émigration vers Paris ou le sud du pays afin de trouver une zone de repli loin des combats. Il s'agit surtout ici de personnes relativement aisées<sup>2</sup> qui ont les moyens de fuir et surtout de la famille pouvant les accueillir loin du front. Dès le début des combats, les réfugiés et déplacés sont des acteurs à part entière de ce conflit, victimes collatérales de l'invasion puis de l'occupation allemande. En effet, une fois le front stabilisé à l'automne 1914, le flot de réfugiés en provenance des zones de combat ne s'est pas tarit, il a même augmenté à partir de 1915-1916 au moment où les Allemands ont évacué toutes les bouches inutiles afin de limiter les problèmes de ravitaillement. Nous allons donc, dans ce présent article, parler des réfugiés ardennais durant toute la guerre et de leur accueil à leur arrivée à Paris pour ceux qui choisissent de demeurer ou de transiter par la capitale. Des malheureux du temps de l'invasion qui ont du tout abandonner pour fuir les Allemands : telle est l'image que les réfugiés renvoient auprès du reste de la population. C'est pour cette raison qu'une solidarité inter-réfugiés se crée dès l'invasion de 1914. Ainsi, à Paris, des organisations d'aide aux réfugiés, à l'image de la « Fraternelle Ardennaise » pour les Ardennes, se mettent en place. Elles sont souvent constituées par des réfugiés originaires du même département. Nous verrons, à travers l'étude de la « Fraternelle Ardennaise » et de son journal « L'Ardennais de Paris » comment l'entraide entre réfugiés fonctionne et pourquoi, plus que l'État, c'est ce type d'association qui a essayé d'améliorer les conditions de vie de ceux qui ont fui, entre 1914 et 1918 leur région occupée par l'ennemi.

### Pourquoi fuir ?

Sont qualifiés de réfugiés tous ceux qui sont partis, de leur propre initiative, de leur région d'origine lors de l'invasion germanique en août-septembre 1914. Fuir les monstres, les hordes de

---

1 Viols, meurtres de civils, mais aussi mains coupées et autres mutilations. Nous y reviendrons plus loin. Voir J. HORNE et A. KRAMER, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2001, 608 p. (trad. française *1914, les atrocités allemandes*, Tallandier, 2005, 640 p.). Voir aussi A. KRAMER, *Les « Atrocités allemandes » : mythologie populaire, propagande et manipulation dans l'armée allemande*, in a cura di J.J. Becker, *Guerre et culture, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1994, pp 147-164.

2 Comme le maire de Charleville (Ardennes), Bouchez-Leheutre, qui fait partie de la bourgeoisie locale.

barbares ou de Huns, telles sont les images véhiculées par les réfugiés quand ils arrivent à l'arrière du front. En effet, la peur est la première motivation qui pousse les civils à quitter leur lieu de résidence lorsque celui-ci est proche de la zone des combats. La peur pour sa vie et celle des membres de sa famille est une raison essentielle dans le choix de nombreuses personnes de laisser leur maison et une partie de leur biens à la merci des ennemis. Ainsi les premiers réfugiés qui quittent les régions du nord-est menacées par l'arrivée des troupes de Guillaume II appartiennent la plupart du temps aux catégories sociales les plus élevées, nous en reparlerons plus loin. Revenons quelques instants sur la peur de l'ennemi en nous posant la question de sa représentation chez les civils français. En août 1914, les armées franco-anglaises sont malmenées par les soldats germaniques, représentés dans la presse alliée comme des barbares ou des animaux qui violent un territoire neutre<sup>3</sup>, pillent ses habitations, assassinent, violentent et torturent ses habitants. Cette image désastreuse des troupes allemandes s'explique de plusieurs manières. Il s'agit tout d'abord de l'ennemi, il convient donc de lui donner une image déplorable qui doit renforcer la haine de tous ceux qui s'opposent à eux. La propagande alliée des débuts du conflit insiste donc sur les champs lexicaux et visuels de la barbarie et de l'animalité. Ceci est d'autant plus d'actualité lors de l'invasion allemande que des rumeurs folles circulent sur des exactions germaniques vis-à-vis des civils : viols, meurtres, mais surtout des scènes de tortures sont colportées par les réfugiés, ce qui terrorise les populations. C'est le cas par exemple de la rumeur autour des enfants belges qui auraient eu des mains coupées. John Horne et Alan Kramer, spécialistes des exactions lors de l'invasion allemande de 1914 ont bien étudié le processus de diffusion des rumeurs et ses conséquences sur les populations civiles<sup>4</sup>.

Des massacres de civils ont toutefois bien été perpétrés par les Allemands, de nombreux cartons d'archives leurs sont consacrés, que ce soit aux Archives nationales ou au SHD<sup>5</sup>. Les réfugiés à leur arrivée à l'arrière du front, puis les évacués à leur arrivée en France sont systématiquement interrogés sur les massacres éventuels de 1914. Il s'agit pour les autorités françaises, tout au long du conflit, de constituer des dossiers à charge contre les Allemands qui peuvent servir après-guerre pour d'éventuels procès<sup>6</sup>, mais aussi pour influencer sur les négociations de paix au moment où elles seront engagées. Il convient ici de s'arrêter sur les exactions allemandes, car leur impact sur l'imaginaire collectif des civils français se perpétue tout au long de la guerre<sup>7</sup>. L'exemple du village de Haybes-sur-Meuse<sup>8</sup> est très significatif pour expliciter dans quel état d'esprit se trouvent civils

---

3 Le royaume de Belgique.

4 Voir HORNE et KRAMER, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*.

5 Service Historique de la Défense, situé au château de Vincennes près de Paris, qui regroupe les archives de l'armée de terre française de la Grande Guerre.

6 C'est le cas du procès de Leipzig en 1921 où des soldats et officiers allemands sont jugés pour crimes de guerre. La tenue de ce procès était une des clauses du traité de Versailles du 28 juin 1919.

7 Et sera même mis en avant à la libération pour renforcer le côté tyrannique des Allemands.

8 Haybes est située au nord du département des Ardennes, sur la Meuse, à quelques kilomètres de la frontière belge.

français et soldats allemands après quelques semaines de conflit. En effet, la commune a été totalement incendiée et une soixantaine d'habitants sont exécutés par les soldats allemands qui venaient de perdre un des leurs dans des combats aux alentours de la localité. Comme en Belgique, notamment à Dinant<sup>9</sup>, la population civile est tenue responsable du meurtre de soldats allemands : ces derniers agissent en représailles sur les civils accusés d'être des francs-tireurs qui ralentissent l'avancée des troupes germaniques. Bercés par les récits de leurs pères passés par là lors de la guerre de 1870-1871, les armées de Guillaume II se méfient énormément des civils qui pourraient agir contre eux comme ils l'avaient déjà fait lors du précédent conflit. C'est sans doute cela qui explique l'extrême brutalité avec laquelle ils agissent lors de l'invasion en Belgique et dans le nord de la France. Cela engendre donc de véritables scènes de panique dans les territoires français les plus septentrionaux qui voient déferler sur eux ces ennemis honnis depuis 1870 venant une nouvelle fois les asservir et les massacrer<sup>10</sup>. La répétition des invasions en à peine plus de quarante ans, conjuguée aux rumeurs sur les massacres réels ou supposés explique le départ de nombreux civils en août-septembre 1914.

Qui sont donc ces réfugiés qui affluent des départements frontaliers avec l'Allemagne ou la Belgique ?

Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes aisées qui ont les moyens de financer leur départ puis leur installation dans la localité de repli : à ce titre, beaucoup de familles bourgeoises font partie de ces cohortes de réfugiés à l'image du maire de Charleville dans les Ardennes, Bouchez-Leheutre, membre de la bonne bourgeoisie de la commune. Dès les premières nouvelles de l'invasion allemande en Belgique, il quitte, avec sa famille, la cité carolopolitaine, comme beaucoup d'autres qui ont les moyens à la fois de fuir, mais aussi de vivre loin de chez eux. En effet, les réfugiés devaient posséder une certaine fortune personnelle ou compter sur les solidarités familiales ou amicales dans leur localité d'accueil, car dès les débuts des combats, l'État français légifère sur les aides à fournir aux personnes qui ont quitté leur domicile à cause du conflit.

L'instruction ministérielle du 12 décembre 1914 sur « le rapatriement des réfugiés et évacués » disposant dans son paragraphe 3 que les familles françaises évacuées de leur résidence par l'autorité militaire<sup>11</sup> seront rapatriées aux frais du département de la guerre [...].

J'ai l'honneur de vous faire connaître que c'est aux familles intéressées, qui sollicitent le bénéfice de ces décisions, qu'il appartient de faire la preuve (par production d'ordres écrits ou de témoignages officiels), qu'elles ont bien été évacuées de leur résidence par ordre.

Si la preuve ci-dessus n'est pas faite par elles, les familles devront être considérées comme ayant abandonné

---

9 Bataille du 15 au 23 août 1914 où 674 civils ont été exécutés par les Allemands en représailles.

10 Cette remarque est encore plus vraie pour l'invasion de 1940 : l'énorme exode déclenché en mai 1940 pour l'avancée des troupes d'Hitler est en grande partie dû aux invasions précédentes : les civils du nord-est de la France ne voulant alors pas revivre une troisième occupation en soixante-dix ans se jettent massivement sur les routes pour fuir vers le sud.

11 Il s'agit ici de l'armée française qui a évacué, lors de la stabilisation du front à l'automne 1914, de nombreux civils français dont le domicile se situait à proximité immédiate des combats.

leur domicile de leur propre initiative et dans ce cas, subvenir elles-mêmes aux dépenses de leur rapatriement<sup>12</sup>

Nous le voyons donc ici, l'administration française définit clairement le statut d'évacué : il s'agit de personnes obligées de quitter leur domicile sur ordre de l'armée. Les réfugiés sont eux partis d'eux-mêmes au moment de l'invasion allemande en août-septembre 1914. Ces deux statuts sont donc totalement différents aux yeux des autorités françaises, puisque seul le statut d'évacué par l'armée française donne droit à des aides. Celles-ci sont destinées à faciliter l'évacuation puis l'installation des civils évacués dans leur région de repli. Les allocations distribuées par l'État pour les autres personnes qui ont quitté leur région envahie existent, elles sont fournies suite à la mise en place d'un dossier administratif. Il s'agit d'un soutien financier institutionnel destiné à faciliter la vie dans la région de repli. Dans tous les cas, chez les plus démunis, souvent des ouvriers ou personnes de faible qualification, elles ne suffisent pas pour faire vivre toute la famille, ce qui pousse les exilés à trouver des solutions alternatives pour subsister. Le plus souvent, ce sont des gens originaires de la même région se trouvant dans la localité d'accueil qui les aident ou qui mettent en place des réseaux d'entraide, nous le verrons plus loin avec l'exemple de *l'Ardennais de Paris* où, à travers ce journal, nous pouvons voir une véritable solidarité endogamique se mettre en place entre tous les Ardennais qui ont quitté leur département à cause du conflit.

Quels chiffres pour les ceux qui ont quitté les combats ou l'occupation entre 1914 et 1918 ?

Il convient de voir tout d'abord le nombre de personnes évacuées par les Allemands à partir de 1915. Aux vues de différentes sources, il semble que le chiffre de 500 000 personnes<sup>13</sup> évacuées par les Allemands entre 1914 et 1918 soit crédible. Le nombre d'évacués varie bien sûr selon les différents départements. Dans les Ardennes, seul département entièrement occupé, 70 000 personnes<sup>14</sup> sont évacuées entre 1915 et 1918. Il s'agit ici d'un département majoritairement rural où la population est moins élevée que dans le Nord. Ainsi, à Lille, plus de 30 000 personnes<sup>15</sup> font partie des convois envoyés vers la France via la Suisse sur la durée du conflit. La grande ville du Nord, du fait de la mobilisation en 1914, du départ de nombreux réfugiés en 1914 puis des évacuations entre 1915 et 1918, a perdu la moitié de sa population entre 1913 et 1918<sup>16</sup>. Cette baisse démographique est très visible dans de nombreuses villes des Ardennes : Reithel, proche du front, n'a plus que 1600 habitants en novembre 1917<sup>17</sup>, Mézières la préfecture du département 4000 et Charleville, la plus grande ville des Ardennes est passée à la fin de 1917 en dessous de 9000

---

12 Lettre du général Graziani, sous-chef d'état major de l'armée, 17 mai 1915. Archives Nationales, 7 N 143.

13 P. NIVET, *La France occupée, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, p.311.

14 *Ibidem*.

15 *Ibidem*.

16 Lille avait 217 000 habitants avant la guerre, il n'en reste plus que 112 000 à la libération de la ville en octobre 1918.

17 Reithel possède 5187 habitants au recensement de 1911.

habitants<sup>18</sup>. En 1918, les territoires occupés ont donc perdu, entre la mobilisation des hommes en 1914 puis les différentes vagues de départs tout au long de la guerre, la majorité de leur population d'avant-guerre. Nous le voyons donc, entre les départs volontaires au moment de l'invasion, puis ceux dus aux bombardements et à la stabilisation du front et enfin les évacuations pratiquées par les Allemands durant la suite du conflit, deux millions environ de civils français ont quitté leur domicile<sup>19</sup>. Il s'agit d'un mouvement de population majeur dans l'histoire de la France au XX<sup>ème</sup> siècle après bien sûr celui de l'exode<sup>20</sup> massif de mai-juin 1940. Face à ces grands déplacements de population, les Français s'organisent dès le mois d'août 1914 pour accueillir toutes les personnes qui ont fui les Allemands. L'exemple de Paris, premier lieu d'accueil, est très représentatif.

L'arrivée en France : l'accueil et l'aide aux réfugiés : l'exemple à Paris :

Une fois arrivés en lieu sûr à l'arrière du front, les réfugiés peuvent compter sur une certaine solidarité pour pouvoir vivre et s'installer durablement dans leur localité d'accueil. Nous l'avons vu plus haut, la majorité des réfugiés en provenance des zones de combats arrive à Paris. Si pour la plupart d'entre eux, la capitale française n'est qu'une étape avant de rejoindre leur point de chute définitif, beaucoup plus loin (Bretagne ou le Midi par exemple), de nombreux réfugiés décident de rester à Paris ou en banlieue. À cela plusieurs raisons : la relative proximité avec le front et les régions envahies en sont les principales : beaucoup de réfugiés ont espoir que la guerre sera courte et qu'ils pourront rentrer vite chez eux. Pour eux il ne sert donc à rien de trop s'éloigner : Paris est un excellent compromis. Ensuite, du fait du développement industriel parisien depuis le siècle précédent, de nombreuses personnes avaient quitté le Nord ou les Ardennes par exemple pour aller chercher du travail à Paris : ces anciens émigrés économiques sont, pendant la Première Guerre mondiale, un groupe d'accueil potentiel pour les réfugiés. Dans ce cas là, la solidarité familiale fonctionne joue un rôle très important : parmi ceux qui ont fui l'avancée des troupes allemandes, beaucoup trouvent refuge chez un membre de leur famille à Paris. C'est même parfois une des raisons de la fuite : parmi les réfugiés qui sont partis dès les premiers jours de la guerre, beaucoup l'ont fait parce qu'ils savaient où aller. Si Paris est le premier lieu d'accueil des réfugiés en France, c'est à cause des facilités que peuvent y trouver les émigrés pour réorganiser leur vie. Il y a tout d'abord la présence du pouvoir : ministères et administrations y développent des structures destinées à la fois à secourir tous les réfugiés, mais aussi à les interroger. Sous l'égide du ministère de

---

18 Pour ces chiffres sur les Ardennes, voir *Les Ardennes durant la Grande Guerre*, Charleville-Mézières, 1994 (ouvrage collectif).

19 P. NIVET, *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920, les « Boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004, 598

20 Cet exode reste le plus massif et le plus marquant dans l'imaginaire collectif français du XX<sup>ème</sup> siècle : tous les départements de la frontière nord-est de la France ont été en mai 1940 quasiment vidés de leur population, ce qui n'est pas le cas durant le premier conflit mondial.

l'Intérieur (et donc des préfets dans chaque département), ces structures sont peu à peu délocalisées dans tout le pays qui n'est pas concerné par les combats. Le but est clairement de désengorger la capitale qui croule sous le flot des réfugiés dès la fin de l'été 1914.

Le grand nombre de réfugiés présents à Paris fait que, dès les débuts du conflit, une solidarité endogamique se met en place : les réfugiés s'entraident. Celle-ci revêt d'ailleurs un caractère géographique : des associations<sup>21</sup> de réfugiés sont créées dès le mois d'août 1914 à Paris pour faciliter l'accueil des nouveaux arrivants. Le cas de la *Fraternelle ardennaise* à Paris et de son journal *L'Ardennais de Paris et de la banlieue* fondé à l'attention des réfugiés en provenance de ce département illustre très bien ce phénomène. Pour ce petit département majoritairement rural, il y a durant la durée du conflit, deux journaux à destination des réfugiés<sup>22</sup> : *L'Ardennais de Paris*<sup>23</sup> que nous allons étudier, et le *Bulletin Ardennais*. La différence est essentiellement politique : le premier est de tendance radical-socialiste, le second est plus conservateur. Le but premier de ces deux journaux est de servir de bulletin de liaison entre tous les réfugiés originaires du département se trouvant dans l'agglomération parisienne.

*L'Ardennais de Paris* : un journal créé pour aider les réfugiés :

*L'Ardennais de Paris* est un journal bi-hebdomadaire publié sous l'égide de la *Fraternelle Ardennaise*. Celle-ci est une société de secours mutuels<sup>24</sup> et de retraite fondée en 1889. Elle servait à payer les soins de santé et les retraites de ses adhérents<sup>25</sup> ardennais vivant à Paris ou dans sa région. Avec le début des hostilités en 1914, son rôle se diversifie. Avec l'afflux massif de réfugiés, la *Fraternelle Ardennaise* décide de prendre en charge une grande partie des besoins de ces derniers : fourniture de moyens de subsistance, de vêtements voire location de logements. Pour fédérer toutes ses actions, elle publie un journal, *L'Ardennais de Paris*<sup>26</sup>. Celui-ci est domicilié au café des Folies Dramatiques<sup>27</sup> puis, à la fin de la guerre, ses locaux déménagent au 17 rue Château Landon, toujours à Paris. Le fondateur du journal est le docteur Doizy, son rédacteur en chef est G. Sagebin<sup>28</sup>, remplacé ensuite par Lucien Dauven, un réfugié, professeur avant-guerre au lycée de

---

21 Leur création est rendue possible par la loi de 1901 qui, à la fois réglemente, mais surtout simplifie, la création des associations en France.

22 Pour des journaux de réfugiés concernant d'autres départements, voir aux Archives nationales : F 23/4 : *Le Rémois, Reims à Paris, Le petit Rémois, La Fraternelle des combattants roubaisiens, La Picardie, Le Bulletin Halluinois, Le bulletin mensuel de la société amicale des originaires de l'Oise*.

23 Archives Départementales des Ardennes, Per H 27. La série ne comporte pas l'ensemble des numéros. D'autres numéros sont visibles au Service Historique de la Défense : 5 N 377 .

24 Pour une étude approfondie des sociétés de secours mutuels dans les Ardennes, voir J. DUPUY, *Histoire de la mutualité dans les Ardennes*, éditions Terres Ardennaises, Charleville-Mézières, 2006.

25 Avant la création de la sécurité sociale à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

26 Voir annexe n°1.

27 40, rue de Bondy à Paris

28 Président de la *Fraternelle Ardennaise*.

Charleville. Paul Landoy<sup>29</sup> est rédacteur en chef-adjoint et M. Agobert trésorier : nous voyons donc que le journal destiné aux réfugiés est dirigé par le bureau directeur de la société de secours mutuels qui l'a fondé. L'équipe de rédaction du journal est, au niveau politique, de gauche modérée, c'est-à-dire proche des radicaux-socialistes. Ralliés à l'Union Sacrée dès les premiers jours du conflit, cette équipe dirigeante se met rapidement au service de ceux qui en ont le plus besoin : les réfugiés. Pour tous les membres de la *Fraternelle Ardennaise*, s'occuper des civils fuyant les Ardennes, c'est à la fois faire la guerre et soulager le malheur de ceux qui se sont enfuis. Il s'agit d'actions philanthropiques, mais, dans le contexte d'une guerre en voie de totalisation, l'accueil et le secours des réfugiés est un acte militant de concitoyens soudés pour aider des victimes du conflit. Le journal, de quatre pages, est fabriqué par l'imprimerie Ch. Ronsin au 63 boulevard Montparnasse à Paris. Le prix de vente du numéro est de 10 centimes puis 15 centimes quand le format change et que la parution devient hebdomadaire. Le journal est assez largement diffusé à Paris<sup>30</sup>, surtout dans les gares, points névralgiques puisque la plupart des réfugiés arrivent à Paris par le chemin de fer. Devant le succès parisien et la dissémination progressive des réfugiés ardennais dans tout le territoire français, *l'Ardennais de Paris* acquiert rapidement une diffusion nationale<sup>31</sup>. Le fait que ce journal destiné aux réfugiés soit disponible sur la majorité du territoire révèle qu'il y a des réfugiés accueillis un peu partout en France et que des journaux du type *l'Ardennais de Paris* sont des sources d'informations essentielles pour ces derniers. Ils permettent de pouvoir communiquer entre eux par le biais des petites annonces et surtout d'avoir des nouvelles spécifiques des territoires occupés, ce que ne font pas forcément les journaux nationaux. Pour développer un réseau de diffusion d'un ampleur nationale, nous pouvons supposer que la *Fraternelle Ardennaise* possède une réelle puissance financière qui lui permet de payer un tirage de 9000 exemplaires à chaque numéro<sup>32</sup>. Dans une période de restrictions aussi importante, notamment pour le papier qui était contingenté et diffusé au compte-goutte par l'armée, la « valeur patriotique » de ce type de journal était donc jugée très importante par l'état-major. Nous y reviendrons plus loin, mais il semble que le choix de certains articles dans le journal soit guidé par la nécessité de plaire à l'armée afin que celle-ci continue de livrer du papier au combien nécessaire à la vie du journal. Même si tout au long du conflit son tirage diminue et sa parution devient hebdomadaire, signe de la difficulté à se procurer

---

29 Secrétaire général de la *Fraternelle Ardennaise*.

30 Les points de vente parisiens sont : 19, rue Pajol, Kiosque 120, gare Saint-Lazare, gare de l'Est, gare de Lyon, gare Montparnasse, place de la République.

31 D'après le n°18 du 3 décembre 1914, *l'Ardennais de Paris* est disponible dans les villes suivantes : Bordeaux, Troyes, Nantes, Saint-Nazaire, Marseille, Plouagat, Verdun, Rouen, Orléans, Moulins, Montluçon, Chatelaudren, Guingamp, Rennes, Tours, Trouville, Les Aubrayes, Noisy-le-Sec, Versailles, Vannes, Châlons-sur-Marne, Reims, Epernay, Beauvais, Villers-Cotterêt, Châteauroux, Toulouse, Ancenis, Le Mans et Lyon dans un premier temps à l'automne 1914. Quelques mois plus tard, la diffusion s'étend encore aux villes suivantes : Auxerre, Limoges, Saint-Etienne, Vichy, Poitiers, Bar-le-Duc, Nancy, Fougères, Vierzon, Nevers, Saint Dizier, Angers, Meaux, Bourges, Clermont-Ferrand.

32 Son concurrent, le *Bulletin Ardennais*, dispose à la même période de chiffres de parution quasi identiques.

de la matière première qu'est le papier, il faut bien avouer que la détermination des rédacteurs et journalistes à faire paraître cette publication de façon continue tout au long du conflit est une vraie preuve de l'implication de toute l'équipe à aider et renseigner les réfugiés, mais aussi de faire la guerre à leur façon ; preuve de l'importance de l'implication des civils dans la Première Guerre mondiale. Il convient maintenant de nous poser la question du lectorat de ce type de journal. Celui-ci est relativement important sur Paris où il est lu par la majorité des réfugiés. Avancer des chiffres précis concernant le nombre exact de lecteurs est un exercice délicat. Si *l'Ardennais de Paris* est très lu chez les réfugiés, cela ne veut pas dire que le journal est acheté par tous, loin s'en faut. En effet, son prix est assez élevé pour l'époque puisqu'il est de 10 puis 15 centimes<sup>33</sup>, ce qui conduit sans doute, non pas à diminuer son lectorat, mais ses acheteurs potentiels. Le prêt de *l'Ardennais de Paris* entre les réfugiés est une pratique courante pour limiter les dépenses chez ces derniers dont les moyens sont souvent très modestes. Cela permet au plus grand nombre de réfugiés d'accéder à de nombreuses informations vitales. Chaque numéro passait donc entre plusieurs mains. Si la lecture de ce journal est importante en « France libre », celui-ci n'est pas du tout lu en France occupée à cause de l'imperméabilité du front : dans les territoires soumis à l'administration allemande, tout journal français est interdit, hormis le journal collaborationniste francophone *La Gazette des Ardennes*<sup>34</sup>.

Comme la plupart des journaux nationaux de l'époque, *l'Ardennais de Paris* traite dans ses premières pages des informations générale, c'est à dire de politique et de guerre. Ainsi dans le numéro 6<sup>35</sup> en première page est évoquée la visite de Maurice Braibant, député de Reithel, près du front en Champagne, au nord de Reims, c'est à dire aux limites de sa circonscription<sup>36</sup>. Comme l'immense majorité des hommes politiques ardennais, Maurice Braibant a fui dès l'invasion allemande et se retrouve à Paris. C'est donc lui aussi un réfugié. Dans cette visite qu'il effectue après la victoire de la Marne qui dégage Paris et stabilise le front au nord de Reims, le député ardennais rend compte de ce qu'il voit, et insiste en particulier sur les destructions allemandes qui ont émaillé la plaine champenoise et mutilé en particulier la ville de Reims<sup>37</sup>, surtout sa cathédrale, lieu symbolique dans l'histoire de France<sup>38</sup>. C'est un article très intéressant pour les réfugiés car il les renseigne sur la situation de leur département, mais pas seulement. L'idée du journaliste en écrivant cet article est de s'inscrire dans la lignée éditoriale des grands journaux nationaux : il s'agit de se placer dans l'Union sacrée face à l'envahisseur qui doit être présenté et décrit comme un barbare

---

33 Alors que la majorité des grands quotidiens nationaux sont vendus 5 centimes.

34 Journal rédigé à Charleville et diffusé dans toute la zone française occupée. Il s'agit d'un journal écrit en français, contrôlé par l'armée allemande et servant à diffuser les informations de celle-ci.

35 *L'Ardennais de Paris*, 22 octobre 1914.

36 Reithel est une sous-préfecture située au sud du département des Ardennes, c'est-à-dire à la limite du front, mais dans la zone occupée par les Allemands depuis la fin du mois d'août 1914.

37 *L'Ardennais de Paris*, n°20, du 10 décembre 1914.

38 C'est dans cette cathédrale qu'ont été sacrés la quasi totalité des rois de France jusqu'en 1824.

venant détruire la France et ses habitants. Le but de cette propagande, soutenue par l'État français, est de mobiliser toute l'opinion publique contre les Allemands. Nous le voyons donc ici, même si l'*Ardennais de Paris* est un journal qui s'adresse en priorité aux réfugiés, mais pas uniquement. Son but est aussi, comme tous les journaux français, de participer à « l'effort de guerre » en mobilisant l'opinion publique contre l'ennemi. C'est pour cela que dans tous les numéros, comme une litanie, les bombardements et les destructions occasionnées par l'armée du Kaiser sont évoqués<sup>39</sup> pour forger un sentiment anti-germanique dans la population et de ce fait renforcer le soutien du peuple français auprès du gouvernement et de l'armée. Les atrocités allemandes des premiers temps du conflit sont évoquées pendant plusieurs mois : à l'instar de la presse nationale et internationale, elles sont ici aussi largement amplifiées toujours dans une visée de propagande contre les Allemands. Ainsi, plusieurs numéros sont consacrés à des évocations des massacres qui ont eu lieu en août 1914 à Haybes, Guéd'Hossus, Reithel ou Hannogne-Saint-Martin<sup>40</sup> dans les Ardennes. À chaque fois, des témoignages de réfugiés sont repris par les rédacteurs pour étayer leur propos. Dans le numéro 6<sup>41</sup>, sur la première page, un encart traite de la visite de élus des départements envahis aux réfugiés de leur département d'élection qui affluent massivement sur Paris. Cela doit montrer aux lecteurs l'importance de ne pas oublier à la fois les populations passées sous le joug germanique de l'autre côté du front, mais aussi de mobiliser l'opinion publique en France sur le sort des malheureux réfugiés, souvent miséreux car ils ont du tout laisser avant de fuir devant l'avancée des troupes de Guillaume II. D'ailleurs, les numéros 8, 14 et 21<sup>42</sup> renforcent cette idée puisque à chaque fois, l'article à la Une est consacré aux populations réfugiées en provenance des départements envahis<sup>43</sup>. Ces articles ont donc pour but d'informer les populations de l'arrière sur le sort de tous ceux qui fuient les combats. Le portrait brossé des réfugiés est à chaque fois assez larmoyant, il insiste sur leur situation précaire et bien souvent miséreuse. Le but est donc clairement pour les rédacteurs de l'*Ardennais de Paris* de créer autour d'eux un élan de solidarité<sup>44</sup> des populations de l'arrière envers leurs compatriotes qui ont choisi de fuir leur maison devant la menace germanique. Cette ligne éditoriale continue tout au long du conflit puisque le numéro 195<sup>45</sup> traite par exemple toujours des mauvaises conditions de vie des réfugiés alors que nous sommes dans la quatrième année de guerre. Nous pouvons donc même dire que leur sort se dégrade puisque les dons de vêtements par exemple

---

39 *L'Ardennais de Paris*, n°20, du 10 décembre 1914.

40 *L'Ardennais de Paris*, n°31, du 31 janvier au 6 février 1915.

41 *L'Ardennais de Paris*, 22 octobre 1914.

42 Respectivement des 29 octobre, 19 novembre et 13 décembre 1914.

43 La majorité des exemples cités est bien sûr les Ardennais, cœur de cible du lectorat du journal, mais pas que, preuve de la volonté des rédacteurs du journal de montrer aux lecteurs la convergence de tous les témoignages en provenance de toutes les zones du front. Cela permet d'insister sur l'unité du caractère allemand, qui commet partout des actes de barbarie.

44 Ainsi, nous verrons plus loin que le journal fait systématiquement appel aux dons, que ce soit de l'argent ou des vêtements, qui sont servent ensuite à aider les réfugiés bénéficiaires.

45 Du 14 au 20 mars 1918.

ont tendance à se raréfier, ce que nous pouvons voir à travers les distributions annoncées dans le journal qui se font en 1918 de façon épisodique et non plus régulières. L'élan de solidarité s'est donc essoufflé à cause de la durée du conflit, tous les civils souffrant désormais en 1918 de restrictions dues à la guerre.

Comme tous les autres journaux de l'époque, *l'Ardennais de Paris* évoque donc une série de sujets généraux : le but est que les lecteurs, qui sont majoritairement des réfugiés, trouvent aussi au sein de leur journal des informations plus générales. Le périodique se veut donc relativement complet afin de répondre au mieux aux attentes des réfugiés. Ainsi, dans les premiers numéros, les articles généraux sont de véritables panégyriques à la gloire des soldats français et de leur sacrifice pour le pays. Des descriptions des techniques de combat de l'armée française sont présentées<sup>46</sup> dans le but de présenter à l'arrière une vision idyllique. Il s'agit de rassurer les lecteurs sur la fin proche des combats, sur le fait que les Allemands vont bientôt être repoussés, ce qui devrait hâter le retour des réfugiés chez eux. Nous sommes ici dans du « bourrage de crâne », dans de la propagande à l'instar de ce que fait toute la presse alliée au moins jusqu'en 1915. La déformation de l'information est donc utilisée par les journalistes, avec la bénédiction des autorités, pour soutenir le moral des réfugiés dont la majorité se retrouvent de plus en plus démunis au fur et à mesure que la durée de la guerre s'allonge.

À l'image de toute la presse de son temps, *l'Ardennais de Paris* sert aussi à diffuser les informations officielles provenant du gouvernement ou de l'administration. Ainsi, régulièrement, des décrets officiels sont diffusés par voie de presse pour informer la population (et principalement les réfugiés). Ainsi, dans le numéro 19<sup>47</sup>, est publié le décret sur la réquisition forcée par l'État des logements en France des ressortissants des Empires centraux pour loger des réfugiés. Les différents emprunts de guerres mis en place par l'État tout au long de la guerre sont systématiquement relayés dans le journal<sup>48</sup>, preuve de l'implication idéologique de celui-ci. Même s'il diffuse des informations officielles, comme ses confrères, le journal doit soumettre sa maquette avant la parution aux autorités de censure. Dans plusieurs numéros, à l'image de ce que l'on peut voir dans la première page du numéro 39<sup>49</sup> où tous les articles qui devaient s'y trouver ont été interdits, la censure touche donc aussi ce périodique pourtant destiné à informer un groupe social nécessaire en temps de guerre : les réfugiés et les rapatriés. Mais, la censure ne touche pas les rubriques « pratiques », celles dont l'utilisation est quotidienne pour les réfugiés. Elle touche surtout les premières pages, tournées en général vers la guerre ou la politique (nationale ou internationale) ; autant de sujet sensibles dans cette période de conflit. Les rédacteurs de *l'Ardennais de Paris* veulent, malgré tout,

---

46 *L'Ardennais de Paris*, n°20, 10 décembre 1914.

47 *L'Ardennais de Paris*, n°19, 6 décembre 1914.

48 Voir annexe n°2.

49 *L'Ardennais de Paris*, n°39, du 28 mars au 3 avril 1915.

maintenir une certaine liberté de parole au sein de leur journal. Ainsi, après l'exemple du numéro 39 où les autorités ont interdit publication de toute la première page, dans le numéro suivant<sup>50</sup>, le rédacteur en chef, Lucien Dauven, s'exprime de façon assez ouverte et critique envers la censure dans son éditorial. Il y a donc parmi l'équipe éditoriale du journal une volonté de servir son pays, d'aider les réfugiés, mais pas à n'importe quel prix. Il s'agit là d'une mentalité de gauche, tout à fait en adéquation avec l'état d'esprit des fondateurs de la société de secours mutuels la *Fraternelle Ardennaise* et de *L'Ardennais de Paris* qui sont radicaux-socialistes.

Comme dans les autres journaux, la politique intérieure est évoquée dans de nombreux articles tout au long des parutions, même si ceux-ci sont plus développés et étayés lorsqu'il s'agit de sujets sur des lois ou des arrêtés qui concernent directement les réfugiés ou les régions occupées. Ainsi, dans le numéro 23<sup>51</sup>, le journal prend position sur le vote par le parlement d'une loi qui doit indemniser les réfugiés selon les préjudices subis lors de leur exil. Il s'agit donc bien ici d'un acte militant, qui va beaucoup plus loin que le simple aspect informatif. Le but des rédacteurs du journal est donc clairement d'aider ses lecteurs, les réfugiés, par tous les moyens, y compris en servant de lobby auprès du gouvernement. D'ailleurs, dès janvier 1915, alors que la guerre est loin d'être terminée et surtout gagnée, le journal s'engage dans une série d'articles, régulièrement répétés jusqu'au traité de Versailles, ayant pour thème la question des réparations<sup>52</sup> que les Allemands devront payer lorsqu'ils auront été vaincus, à la France et surtout aux régions sinistrées, d'où sont originaires les réfugiés. Une série d'articles intitulée « ponctualité », diffusée en 1915, a pour but d'interpeller régulièrement des fonctionnaires ministériels sur ce sujet épineux dès les mois de mai et de juin 1915. Le journal tient donc tout au long du conflit une ligne patriotique. Celle-ci s'entend bien sûr dans le sens de la défense des intérêts de la France. Nous pouvons aussi y voir un autre patriotisme, celui de la défense des intérêts de la « petite patrie », les Ardennes. En effet, nous l'avons vu, le credo du journal est de venir en aide aux réfugiés, sans oublier les civils restés dans les territoires occupés : le journal consacre dans tous ces numéros une rubrique<sup>53</sup> à ces derniers en diffusant des nouvelles des Ardennes à partir des propos recueillis chez les nouveaux arrivants. En 1915, agissant en tant que véritable lobby, les rédacteurs du journal interpellent les membres du parlement pour qu'ils enquêtent sur plusieurs généraux coupables à leurs yeux d'avoir en 1914 mal mené plusieurs batailles décisives qui ont conduit à l'occupation des Ardennes comme celle de Lille et surtout de Reims<sup>54</sup>. Vers la fin du conflit, à partir d'août 1918, lorsque les Allemands commencent à reculer, les éditoriaux concernent de plus en plus le règlement du conflit, le retour des réfugiés chez eux et donc la question des réparations. Nous avons vu plus haut que cette dernière question

---

50 *L'Ardennais de Paris*, n°40, 4 au 11 avril 1915.

51 *L'Ardennais de Paris*, n°23, 24 au 31 décembre 1914.

52 Voir annexes n°3 et 4.

53 Intitulée « En pays envahis »

54 *L'Ardennais de Paris*, n°28, 10 au 16 janvier 1915.

est présente de façon régulière dans *l'Ardennais de Paris* tout au long du conflit. Le but était alors de donner une raison supplémentaire de faire la guerre, pour reprendre les territoires perdus et rendre leur dignité aux réfugiés qui affluent vers la capitale, souvent démunis de tout. Cette politique de lobby se perpétue après la guerre où, contre toute attente puisque les exilés commencent à rentrer chez eux, le journal continue de paraître afin de servir de porte-voix aux victimes de l'invasion allemande puisque de nombreuses questions sur ces dernières ne sont réglées qu'au moment du traité de Versailles en juin 1919. Le journal se fait donc entendre auprès des autorités française ; il se veut un soutien fort et sans faille à la politique intransigeante menée par Clemenceau vis-à-vis de l'Allemagne. Beaucoup d'éditoriaux traitent alors de la reconstruction des zones de combats et des régions occupées où les Allemands ont pillé sans vergogne<sup>55</sup>. Il s'agit alors réellement d'influencer sur les négociations de paix avec l'Allemagne vaincue en incitant l'opinion publique française à maintenir une ligne dure contre celle-ci, afin d'obtenir le maximum de réparations pour les sinistrés (et donc en premier lieu les anciens réfugiés). C'est le cas par exemple du numéro 240<sup>56</sup> qui traite de la « reconstruction agricole » du département des Ardennes, dont le sud, essentiellement rural, a été largement détruit par les combats et pillé par les réquisitions germaniques tout au long du conflit<sup>57</sup>. Devant cette volonté populaire, que soutient par une longue campagne éditoriale *l'Ardennais de Paris*, l'Allemagne est reconnue coupable d'avoir déclenché la guerre et d'avoir pillé et détruit les territoires qu'elle a occupé pendant près de cinquante mois. Elle doit donc payer des réparations à la France, réparations qui vont en grande partie aux anciens réfugiés au titre de dommages de guerre. Il s'agissait là du dernier combat du journal qui par la suite disparaît. Il venait de passer plus de cinq années à aider ceux qui, victimes civiles de la guerre, en avaient un énorme besoin.

Le fonctionnement de l'aide apportée par *l'Ardennais de Paris* aux réfugiés :

À travers la lecture de ce journal, nous pouvons étudier le fonctionnement de l'accueil des réfugiés dans une ville par une association privée, ici la société de secours mutuels la *Fraternelle Ardennaise*. Celle-ci organise en priorité des collectes de vêtements redistribués aux réfugiés se trouvant sur Paris. Dans le journal la rubrique « le vestiaire de la Fraternelle » a pour but d'informer les personnes intéressées sur les collectes, mais aussi les réfugiés sur les distributions vestimentaires. Tous les mois, le journal diffuse la liste des personnes donataires d'argent ou de vêtements pour redistribuer aux réfugiés. Le nombre, important en 1914<sup>58</sup>, se maintient les années

---

55 La majeure partie des usines est hors service, il n'y a plus de fer ou de cuivre (les cloches sont systématiquement volées et fondues par les Allemands par exemple), beaucoup de biens sont détruits par les Allemands.

56 *L'Ardennais de Paris*, n°240, 12 au 19 mai 1919.

57 La plupart du cheptel ardennais a été volé par les Allemands pour alimenter leur armée en nourriture ou en animaux de trait. Beaucoup de bois ont été rasés afin de servir de bois d'ouvrage dans les tranchées germaniques.

58 *L'Ardennais de Paris*, n°11, 8 novembre 1914.

suivantes puis diminue fortement à partir de 1917, sans doute à cause des effets de la durée du conflit sur l'économie qui conduit au durcissement général des conditions de vie en France. Il se peut aussi que la cause des réfugiés, qui a ému le pays dans les premières semaines du conflit, s'essouffle peu à peu, simplement par le fait que tout le monde est touché par les conséquences meurtrières de la guerre. Ces distributions à l'intention des réfugiés se font tous les jours, au siège du journal<sup>59</sup>, entre 10 heures et midi puis de 14 h 30 à 17 heures. Face à la pénurie de dons à la fin de la guerre, la fréquence des distributions diminue aussi. Tous les dimanche dans les locaux du journal, des réunions entre réfugiés sont organisées : elles servent de comité de liaison dont les délégués diffusent ensuite au plus près des familles les informations reçues le dimanche. La première réunion est organisée le dimanche 20 septembre 1914 : elles peuvent accueillir jusqu'à trois ou quatre mille personnes et se tiennent alors dans la rue<sup>60</sup>. Nous pouvons ici supposer que le public n'est pas composé uniquement de réfugiés ardennais, certains doivent être originaires d'autres départements occupés et cette affluence importante est la preuve de l'influence de la *Fraternelle Ardennaise* et de son journal *L'Ardennais de Paris*. La santé est une des raisons d'être des sociétés de secours mutuels<sup>61</sup> : même en temps de guerre, la *Fraternelle Ardennaise* ne déroge pas à la règle. Dès les débuts du conflit, elle organise auprès des réfugiés des campagnes de vaccinations sous l'égide des autorités sanitaires. En temps de guerre, face à de vastes mouvements de population et à cause des dégradations des conditions de vie, il s'agit là d'une politique préventive nécessaire. En effet, sous l'égide du gouvernement sont lancées plusieurs campagnes prophylactiques qui doivent éviter le développement d'épidémies susceptibles d'affaiblir la nation. La plupart des pays européens mènent des campagnes vaccinatrices identique, ce qui n'empêche toutefois pas la pandémie de grippe espagnole de faire des millions de victimes à travers la planète en 1918-1919. La mise en contact des réfugiés avec leur famille est une action fondamentale du journal où une rubrique, « recherches dans l'intérêt des familles »<sup>62</sup> est créée à cet effet. Celle-ci est d'ailleurs à l'origine du succès du journal, puisque en ce début de XX<sup>e</sup> siècle, la presse est le seul média d'information voire de communication, surtout lorsqu'on ne sait pas où se trouvent les personnes à qui on souhaite s'adresser. En créant cette rubrique, les rédacteurs de *L'Ardennais de Paris* ont permis la diffusion d'informations à la fois publiques et privées dont les réfugiés sont aussi bien destinataires qu'informateurs. C'est ce fonctionnement à double sens, tout à fait novateur, qui est la clé du succès du journal. La rubrique fonctionne comme un système de petites annonces répertoriées par commune<sup>63</sup>, cela permet aux lecteurs de connaître rapidement des personnes de leur commune ou des environs qui cherchent ou donnent des informations. La plupart du temps, il s'agit pour les

---

59 40 rue de Bondy à Paris.

60 *Ardennais de Paris*, numéro 64, 19 au 25 septembre 1915.

61 J. DUPUY, *Histoire de la mutualité dans les Ardennes*.

62 Voir annexe n°5.

63 Voir annexes n°6 et 7.

réfugiés d'avoir des nouvelles de leur famille logée dans une autre ville : afin de permettre le regroupement familial ou tout du moins de rassembler les personnes selon leur commune d'origine, *l'Ardennais de Paris* diffuse des listes de réfugiés ardennais en précisant la commune d'accueil. Cela permet aussi à ceux qui sont partis d'obtenir des informations sur les régions occupées : celles-ci sont collectées par le journal auprès des réfugiés (puis à partir de 1915 des évacués) lorsqu'ils arrivent en France. Pendant tout le conflit, *l'Ardennais de Paris* retranscrit de nombreuses offres d'emplois à destination des réfugiés. Celles-ci émanent la plupart du temps d'Ardennais qui ont du travail à offrir à leurs compatriotes : la solidarité locale fonctionne ici pleinement et permet d'aider des personnes qui, en quittant leur domicile dans les régions occupées, ont aussi perdu toute source de revenu. Ces emplois sont donc une bouffée d'oxygène pour beaucoup de familles qui n'ont souvent pas assez de l'allocation versée par l'État aux réfugiés pour vivre. À partir de 1916 et jusqu'à la fin de la guerre arrivent des personnes évacuées qui sont dans une situation financière difficile : la *Fraternelle Ardennaise* essaie donc, avec ses moyens, de les aider au mieux et supplée ainsi les services de l'État. Le but du journal est aussi de servir de relais entre réfugiés, notamment pour trouver du travail. Des petites annonces sont présentes dans tous les numéros où l'on retrouve des annonces d'emploi : ce sont des réfugiés qui cherchent des employés auprès d'autres réfugiés. Nous le voyons, la solidarité endogamique fonctionne pleinement. Dans les annonces pour vendre des produits ou dans les publicités, les commanditaires de ces dernières font apparaître leur commune d'origine<sup>64</sup> : ils veulent montrer qu'ils sont réfugiés pour s'attirer peut être la sympathie des habitants de Paris mais surtout pour que les autres réfugiés, éventuels acheteurs de leurs produits qui auront d'autant plus confiance qu'il s'agit d'un compatriote originaire de la même « petite patrie ». La solidarité entre réfugiés est donc ici un argument de vente.

Après l'armistice du 11 novembre 1918, une nouvelle rubrique apparaît dans le journal : il s'agit de l'organisation du rapatriement vers leur région d'origine. Cette rubrique est avant tout informative : elle donne des renseignements précis sur les moyens de rentrer chez soi, sur les personnes à qui s'adresser pour réintégrer son domicile, sur l'état des communes et des voies de communications après le départ des Allemands. Nous venons de le voir, l'accueil des personnes qui ont quitté les territoires occupés a été géré en partie par des associations qui ont dû faire face à un afflux massif et continu de gens tout au long du conflit. Elles sont ainsi des auxiliaires de l'État qui, pour sa part, mène avant tout la guerre : le sort des réfugiés importe peu.

Entre 1914 et 1918, près de deux millions personnes ont fui les territoires passés sous le contrôle des troupes de Guillaume II dans le nord et l'est de la France. Que ce soit des réfugiés qui,

---

64 Voir annexes n°8 et 9.

en 1914, sont partis à cause de l'invasion allemande, ou des évacués qui ont pu quitter les zones administrées par l'ennemi à partir de 1915, elles ont en commun d'avoir été déracinées par la guerre et poussées, durant la durée du conflit tout du moins, sur les routes de l'exil. Ce chiffre de « déracinés » est une estimation d'après les travaux du spécialiste de la question Philippe Nivet<sup>65</sup>. L'historiographie française de la Première Guerre mondiale les a longtemps laissés de côté : ils ont été, pour paraphraser Annette Becker, dont les travaux sont pionniers sur le sujet, les « oubliés de la Grande Guerre<sup>66</sup> ». Les travaux de Philippe Nivet, nous l'avons vu, sont aussi précurseurs que novateurs sur ce même sujet. Si de nombreuses études sur l'occupation allemande sortent dans les années 1920, elles sont à charge car elles traitent généralement des exactions allemandes et ont un écho uniquement local. Les Français des autres régions, touchés par la perte d'un des leurs au combat, s'intéressent peu au sort des habitants des anciennes régions occupées qui leur paraissent lointaines. Le sort de tous ceux qui ont quitté ces espaces sous domination ennemie est donc secondaire par rapport aux préoccupations de l'ensemble des Français qui cherchent avant tout à avoir des nouvelles de leurs proches mobilisés au front. La plupart de ceux qui ont quitté ces régions meurtries rentrent dès la fin des combats, au plus tard dans le courant de l'année 1919. Ils trouvent des communes détruites par les combats et les pillages de l'armée allemande. Les quatre années de guerre ont laissé une marque indélébile dans les paysages mais aussi dans les esprits. D'ailleurs, dans plusieurs journaux intimes écrits durant le conflit par des civils qui ont dû fuir leur région occupée, l'amertume domine : celle d'avoir laissé les siens et ses biens aux mains de l'ennemi mais, plus encore, celle d'être mal reçus à leur arrivée en « France libre » par des compatriotes qui ne comprennent pas leur situation. Après-guerre malgré de nombreuses campagnes de presse dans les journaux qui leurs sont dédiés, ils ne pas être reconnus, comme des victimes à part entière, à l'égal des poilus. En effet, si des récompenses sont créées par l'État en France pour les civils<sup>67</sup>, peu ont été remises à des réfugiés ou à des rapatriés ; preuve que leur sort, aussi bien pendant qu'après le conflit, a peu ému la population française.

Sources :

Archives Nationales :

F 23/2 : réfugiés, recherches de familles.

F 23/3 : Réfugiés : circulaires et instructions (1914-1919), libérés et rapatriés (1917-1919)

F 23/4 : journaux de réfugiés.

---

65 P. NIVET, *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920, les « Boches du Nord »*.

66 A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre*, Paris, Pluriel, 1998.

67 Médaille des victimes de l'Invasion, surtout remise pour des actes de résistance ou de déportation ; Médaille de la Reconnaissance française, donnée aux civils qui ont servi le pays, surtout dans le cadre d'actes de résistance ou pour des missions médicales.

F 23/12 : rapatriement, généralités.

F 23/15 : rapatriement d'enfants français.

Série AJ 4 : interrogatoires de rapatriés dans leur département d'accueil.

Service Historique de la Défense :

5 N 367 : rapatriés (coupures de presse).

5 N 377 : L'ardennais de Paris.

6 N 81 : rapatriés (fonds Clemenceau).

7 N 143 : rapatriés (circulaire sur les rapatriés).

7 N 550-551 : rapatriés (statistiques).

16 N 669 : interrogatoires des réfugiés évacués par les allemands, notes sur les habitants des pays envahis.

16 N 1226-1227 interrogatoires de rapatriés (1917-1918).

16 N 1583 : rapatriés (correspondance, centres de rapatriement).

17 N 441-442 évacuations des populations du Nord et du Pas de Calais.

18 N 191-192 : interrogatoires des rapatriés.

19 N 355-356 : renseignements fournis par les rapatriés sur l'organisation défensive allemande.

19 N 360 : renseignements recueillis par la sûreté auprès des civils rapatriés.

Archives Départementales des Ardennes : Per H 27.

Bibliographie indicative :

M. AMARA, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil, Les réfugiés de la Première Guerre mondiale, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas*, Bruxelles, éditions de l'Université, 2008, 422 p.

A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre*, Paris, Pluriel, 1998.

J. HORNE et A. KRAMER, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2001, 608 p. [trad. française *1914, les atrocités allemandes*, Tallandier, 2005, 640 p.]

J. HORNE et A. KRAMER, *German « Atrocities » and Franco-German Opinion 1914 : The Evidence of German Soldier's Diary*, in «Journal of Contemporary History» n° 66/1, 1994, pp 1-33.

H. MCPHAIL, *The Long Silence : Civilian Life under the German Occupation of Northern France, 1914-1918*, Londres-New York, I.B. Taurus, 2001.

P. NIVET, *Les réfugiés français de la Grande Guerre, 1914-1920, les « Boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004, 598 p.

P. NIVET, *La France occupée, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, 480 p.

Y. POURCHER, *Les jours de guerre. La vie des Français au jour le jour entre 1914 et 1918*, Paris, Hachette-Pluriel, 1995 [1ère éd. 1994], 546 p.

T. PROCTOR, *Civilians in a world at war, 1914-1918*, New York, NYU Press, 2010.

R. RICHARD, *Réfugiés, prisonniers et sentiment national en milieu rural en 1914-1918. Vers une nouvelle approche de l'Union sacrée*, in «Annales de Bretagne », 105, 1998-4.

M. STIBBE, *The Internement of Civilians by Belligerent States during the First World War and the Response of the International Committee of the Red Cross*, in « Journal of the Contemporary History », n°41, janvier 2006, pp. 5-19.

Annexes :

Annexe 1 : Une de « l'Ardennais de Paris », n°24, 24 décembre 1914, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Annexe 2 : Une de « l'Ardennais de Paris », emprunt national, n°179, 2-9 décembre 1917, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Annexe 3 : Article pour la défense des intérêts des réfugiés auprès du reste de la population française afin d'obtenir des aides supplémentaires, notamment lors des négociations de paix à venir. «Ardennais de Paris », n°240, 2-9 février 1919, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Annexe 4 : Article en faveur de la reconstruction des territoires touchés par la guerre et l'occupation allemande, ici l'économie agricole. Le but du journal est de servir de lobby pour défendre les intérêts des régions occupées. «Ardennais de Paris », n°240, 2-9 février 1919, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Annexe 5 : Rubrique régulière dans le journal : les « recherches dans l'intérêt des familles ». Classées par commune d'origine dans les Ardennes, les réfugiés interrogent les lecteurs pour avoir des nouvelles de personnes de leur famille ou de leur commune, réfugiés eux aussi. Le journal sert donc d'intermédiaire. «Ardennais de Paris », n°179, 2-9 décembre 1917, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Annexe 6 et annexe 7 : rubrique régulière dans le journal : l'adresse des réfugiés dans leur commune de séjour en France. Ces adresses sont classées selon la commune d'origine dans les Ardennes. «Ardennais de Paris », n°168, 3-10 octobre 1917, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Annexe 8 : publicité pour un atelier de chaudronnerie tenu par un Ardennais réfugié à Paris. Il faut noter que l'origine du chaudronnier est mise en avant pour attirer vers lui la clientèle des autres réfugiés présents dans la capitale.«Ardennais de Paris », n°118, 18-25 octobre 1916, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Annexe 9 : Publicité pour une vente de pommes de terres en région parisienne. Là encore le vendeur met en avant sa commune d'origine dans les Ardennes pour montrer son statut de réfugié et ainsi attirer une clientèle composée par d'autres déracinés. «Ardennais de Paris », n°128, 18-25 octobre 1916, Archives départementales des Ardennes, PER H27.

Résumé de l'article :

En 1914, de nombreux civils fuient l'avancée allemande sur leur territoire : ils deviennent des réfugiés. Cette situation était très difficile pour ceux qui l'ont vécue, c'est pour cela que des solidarités s'organisent à leur arrivée en France libre, à l'image de ce que propose à Paris l'association «la Fraternelle Ardennaise» . Elle organise, en créant un journal «L'Ardennais de Paris» un véritable réseau d'entraide à l'intention des réfugiés afin de faciliter leur installation loin de chez eux durant tout le conflit.

#### Article summary

In 1914, many civilians fled the German invasion of their territory : they became refugees. That situation was very difficult for those who experienced it, this is why, when they arrive in free France, associations like « la Fraternelle Ardennaise » in Paris are created specially for them. This association create a paper, « L'Ardennais de Paris » and organize many things in order to help refugees who arrived in Paris during all the war.

#### Biographie de l'auteur :

Nicolas CHARLES est professeur agrégé d'histoire, doctorant à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Nicolas Offenstadt (UMR SIRICE). Son sujet de thèse est : « Les relations interpersonnelles entre les civils français et les soldats allemands dans le Nord et les Ardennes occupés entre 1914 et 1918 ».

#### Bio

Nicolas CHARLES is an associate professor of history and a PhD student at the University Paris 1 Panthéon-Sorbonne under the guidance of Nicolas Offenstadt (UMR SIRICE). His PhD thesis subject is : « the interpersonal relationships between French civilians and German soldiers in the occupied North and Ardennes between 1914 and 1918 ».

#### Mots-clés :

Réfugiés, «Ardennais de Paris », Première Guerre mondiale.

#### Keywords

Refugees, “Ardennais de Paris”, World War I